



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le deux avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 18

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Convention d'utilisation des locaux du Mille Club : Association Urban-Lexodance

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association du Mille-Club cessera ses activités à la rentrée de Septembre 2024.

L'association Urban-Lexodance de LISIEUX (14100) propose des cours de danse (aérodanse / danse du monde / danse classique / modern jazz et breakdanse) et sollicite l'autorisation d'utiliser les locaux du MILLE CLUB du 01 septembre 2024 au 05 juillet 2025 inclus.

C'est pourquoi, il convient de signer une convention avec le Président de l'Association et la Mairie de THIBERVILLE, propriétaire des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Présidente de l'association Urban-Lexodance de LISIEUX (14100), et la Mairie de Thiberville, propriétaire des locaux.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance,
M. Yann VILLEROY.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

